

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 7 Décembre 2022

Nombre de conseillers présents : 19	En exercice : 23	Qui ont pris part aux délibérations : 21
-------------------------------------	------------------	--

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Etaient absents : Mme CUILHE Sandrine
Mme BERNAD Nathalie

Excusés : Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme DELANNOY Delphine
M. LARRIEU Bernard a donné procuration à M. ROUDIER Pascal

M. LARROQUE est désigné secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Sujet n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 Novembre 2022

M. le Maire présente le procès-verbal de la séance précédente et appelle des observations.
Aucune observation n'étant formulée.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le Procès-Verbal de la séance du 7 Novembre 2022

Sujet n°2 : Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de la délibération n°D6/2020 du 27 Mai 2020 portant délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire, il a pris la décision de :

- ➔ De confier au SDE65 la mission d'équiper les armoires de contrôle de l'éclairage public avec des horloges astronomiques, et de garantir au SDE 65 la somme de 4 921,25€ sur fonds propres pour le financement de cette opération.
- ➔ De confier à la société ACCHINI le branchement des ateliers municipaux, des toilettes autonettoyantes de la rue du 8 Mai et de celles du Lac au réseau d'assainissement collectif pour un montant de 8 266,80€ HT.

Sujet n°3 : Finances

D48/2022 : Décision Modificative n°1 2022

M. le Maire explique que du fait, notamment, de l'inflation, le Chapitre 11 – Charges à Caractère Général, connaît un dépassement de crédit. Il propose donc d'abonder ce compte en réalisant des transferts de crédits depuis les autres chapitres de dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-7,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

La Décision Modificative du Budget Principal 2022 n°1 comme suit :

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Budget Primitif	Variation proposée	Nouveau montant proposé
011 – Charges à caractère général	736 150	+ 79 703,64	815 853,64
60612 – Energie Electricité	170 000	+ 26 703,64	196 703,64
615221 – Entretien et réparation bâtiments	80 000	+ 21 000	101 000
615231 – entretien et réparation voirie	90 000	+ 32 000	122 000
022 – Dépenses Imprévues	14 839,46	- 14 839,46	0
012 – Charges de personnel	1 263 800	- 4 800	1 259 000
64111 – Rémunération principale	740 000	- 4 800	735 200
67 – Charges Exceptionnelles	5 000	- 3 000	2 000
6711 – Intérêts moratoires	5 000	- 3 000	2 000
Total	2 760 006,32	+57 064,18	2 817 070,50

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Budget Primitif	Variation proposée	Nouveau montant proposé
Chapitre 013 – Atténuations de charges	20 000	+ 33 857,95	53 857,95
6419 – Remboursements sur rémunérations	20 000	+ 33 857,95	53 857,95
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 400	+ 8 856	22 256
70311 – Concessions dans les cimetières	1 500	+ 3 140	4 640
7011 – Vente d'eau	0	+ 100	100
7022 – Coupes de bois	0	+ 515	515
70878 – Par d'autres redevables	7 000	+ 1 790	8 790
70 323 – Redevance d'occupation du domaine public communal	4 900	+ 2 461	7 361
7062 – Services à caractère culturel	0	+ 290	290
7088 – Autres produits	0	+ 560	560
73 – Impôts et taxes	1 860 230,60	+ 10 000	1 870 230,60
7351 – Taxe sur la consommation finale d'électricité	35 000	+ 10 000	45 000
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	25 000	+ 4 350,23	29 350,23
7718 – Autres produits exceptionnels	25 000	+ 4 225,19	29 225,19

7788 – Produits exceptionnels divers	0	+ 125,04	125,04
Total	2 760 006,32	+57 064,18	2 817 070,50

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE

M. Le Maire à signer tout acte afférent.

D49/2022 : Longueurs de voirie communale 2022

M. le Maire explique qu'il est désormais possible d'intégrer les surfaces des places et parkings à la longueur de voirie communale, ce qui explique une augmentation importante de la longueur de voirie par l'intégration de la Place L'Artigue, du parking du lac, celui de la salle polyvalente et ceux de l'espace Jean Jaurès notamment. Il propose donc d'arrêter la longueur de voirie communale à 21 614 mètres linéaires contre 19 181 mètres linéaires en 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Oùï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE

La longueur de voirie communale pour l'année 2022 à 21 614 mètres linéaires.

PRECISE

Que le nouveau tableau actualisé est annexé à la présente.

AUTORISE

M. Le Maire à signer tout acte afférent.

D50/2022 : Participation au Fonds de Solidarité Logement 2022

Au titre de l'année 2022, le Fond de Solidarité pour le Logement sollicite la participation de la commune de SOUES à hauteur de 0,60€/habitant, soit 1 434,89€ pour SOUES, contre 1436,76€ en 2021.

M. le Maire propose de valider cette participation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Oùï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

La participation de la commune au Fond de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2022 à hauteur de 1 434,89€.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE

M. Le Maire à signer tout acte afférent.

D51/2022 : Acquisition d'un encart publicitaire dans l'Agenda du Premier Régiment des Hussards Parachutistes de Tarbes

M. le Maire rappelle que cette proposition avait été faite lors de la séance du 20 Septembre. Suite à l'apport d'informations complémentaires demandées par le Conseil, M. le Maire propose d'acquérir un encart publicitaire d'un quart de page au tarif de 500€ HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

La participation de la commune au financement de l'Agenda du Premier Régiment des Hussards Parachutistes de Tarbes par l'acquisition d'un encart d'un quart de page au tarif de 500€ HT.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE

M. Le Maire à signer tout acte afférent.

D52/2022 : SDE65 – Enfouissement du réseau Basse-Tension avenue Henri Barbusse

M. le Maire informe que le programme d'enfouissement des réseaux Avenue Henri BARBUSSE, de la rue LAMAZE à la rue THOREZ a été retenu pour l'année 2022 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65).

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 65 000€ répartis comme suit :

Fonds Libres Commune	32 500€	
Participation SDE 65	32 500€	
	<i>Total</i>	<i>65 000€</i>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

S'ENGAGE

A garantir la somme de 32 500€ au SDE65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune

PRECISE

Que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

D53/2022 : SDE65 – Rénovation de l’Eclairage Public Urbain Avenue Henri Barbusse

M. le Maire informe que le programme d’enfouissement des réseaux Avenue Henri BARBUSSE, de la rue LAMAZE à la rue THOREZ a été retenu pour l’année 2022 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65).

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 15 000€ répartis comme suit :

Fonds Libres Commune	7 500€	
Participation SDE 65	7 500€	
	<i>Total</i>	<i>15 000€</i>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l’exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées.

S’ENGAGE

A garantir la somme de 7 500€ au SDE65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune

PRECISE

Que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

D54/2022 – SDE65 – Enfouissement des réseaux télécom avenue Henri Barbusse

M. le Maire informe que le programme d’enfouissement des réseaux Avenue Henri BARBUSSE, de la rue LAMAZE à la rue THOREZ a été retenu pour l’année 2022 par le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65). Il rappelle qu’en supplément de l’enfouissement des réseaux de basse tension, il convient d’enfouir les réseaux de télécommunications. Les prestations requises sont les suivantes :

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 15 000€ répartis comme suit :

- ➔ Main d’œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique selon les éléments fournis par Orange (à la charge de la commune),
- ➔ Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge d’Orange),
- ➔ Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisées par le SDE,
- ➔ Terrassement, réalisé par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE est de 27 001,33€, et se décompose de la façon suivante :

Etude et pose du matériel de génie civil à régler au SDE ; montant TTC (TVA non récupérable)	7 146,98	
Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE ; montant HT (TVA récupérée par le SDE)	19 854,35	
	<i>Total</i>	<i>27 001,33€</i>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l’exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

S'ENGAGE

A garantir la somme de 27 001,33€ au SDE65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

2PRECISE

Que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec le SDE65 et Orange.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour. A l'unanimité, le Conseil municipal l'y autorise.

D55/2022 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association du Personnel Communal

M. le Maire explique que l'Association du Personnel Communal sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ afin de mener diverses actions d'œuvre sociale. M. le Maire propose d'accorder cette subvention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'Association du Personnel Communal afin de mener des actions d'œuvre sociale.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

Sujet n°4 : Projets d'aménagement de la ville

Installation d'agrès seniors

Mme BARON explique que la commission Action sociale et le CCAS ont réfléchi au bien être des seniors et ont donc souhaité implanter des agrès seniors. Le projet est subventionné à hauteur de 80%. Il y a deux propositions d'implantation. Il convient d'en retenir une.

A la majorité, le conseil municipal retient la solution « en carré ».

Aménagement du site du lac

Mme CORONADO présente un retour sur l'évolution du projet depuis son lancement en 2021, les réalisations faites et celles envisagées pour le futur.

Questions diverses

Formation Gestion du cimetière

M. DUPONT informe le conseil d'une proposition de formation au titre du DIF élu sur la gestion des cimetières, et indique que 6 élus doivent s'inscrire pour pouvoir l'organiser à Soues. Il demande à recenser les conseillers intéressés.

8 membres du Conseil sont intéressés pour organiser cette formation.

Eclairage des stades

M. DUPONT explique que la ville de TARBES a pris la décision d'éteindre l'éclairage des équipements sportifs après 21h00 et propose d'appliquer cette règle à Soues également.

Le Conseil est favorable sur le principe.

Handball

M. le Maire informe que M. LORTAL quitte la présidence du TUHB.

Cantine Scolaire

M. le Maire informe que M. FAURE, responsable de la société ELIOR souhaite rencontrer la commune afin d'évoquer les impacts de l'inflation sur le marché de livraison de repas.

BMX

M. le Maire informe qu'une rencontre est prévue avec les représentants du BMX afin d'évoquer les problèmes récurrents au sein de la section et d'y apporter des solutions.

Crise économique

M. le Maire indique qu'une motion portée par l'AMF relative à la situation économique des communes a été adoptée en conseil communautaire, il propose de mettre cette motion à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

Ombrières parking Alstom

Mme BARON informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a voté la couverture du parking d'Alstom par des ombrières solaires.

Rencontre M. Saint-Laurent (représentant Leclerc)

M. ROUDIER demande ce qu'il est ressorti de la rencontre avec M. Saint-Laurent, représentant de la chaîne LECLERC sur le territoire, qui s'est tenue il y a quelques semaines.

M. le Maire lui indique que M. Saint-Laurent souhaitait présenter deux projets qu'il porte pour la future ZAC : l'installation d'une usine de production d'hydrogène et l'installation d'un drive Leclerc. Ces projets seront désormais présentés à la CATLP qui devra arbitrer pour l'attribution des terrains avec d'autres projets concurrents.

Carrefour Contact

Mme CAMES questionne sur l'avancée de l'implantation de Carrefour Contact

M. LESCOUTE répond que le projet semble difficile à mener à bien, notamment car il engendrerait une consommation trop importante de terres agricoles. Le Certificat d'Urbanisme est en cours d'instruction. La commune devrait avoir une meilleure vision de la suite lorsque celui-ci sera rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21H00.

Annexe n°1 - Relevé des Rues par sections

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation Ancienne Mètres linéaires	Nouvelle Situation au 07/12/2022 Mètres linéaires	REMARQUES
AA	Chemin du CLAUZIER PROLONGE	265	265	
AA	Impasse du CLAUZIER PROLONGE	0	135	Création de l'impasse
AA	Georges NERISSON	475	475	
AA	Alstom	817	817	
AB	19 MARS 1962 (en partie)	270	270	
AB	Henri BARBUSSE (en partie)	600	600	
AB	Henri BARBUSSE			
AB	Voirie CITE BOIS	400	400	
AB	Aimé BOUCHA YE	460	460	
AB	Noël CLA VERIE	300	300	
AB	Georges CLEMENCEAU	105	105	
AB	Pierre CORNEILLE	185	185	
AB	Ambroise CROIZAT	180	180	
AB	Victor HUGO	180	180	
AB	Jean JAURES	240	240	
AB	Impasse Jean JAURES	90	90	
AB	Parking Jean JAURES Nord	0	72	Intégration places et parking – surface 360m ²
AB	Parking Jean JAURES Sud	0	69	Intégration places et parking – surface 343m ²
AB	Honoré LAPORTE (en partie)	320	320	
AB	MOLIERE	195	195	
AB	Impasse Alfred NIGOU	120	120	
AB	Jean-Jacques ROUSSEAU	55	55	
AB	Maurice THOREZ	170	170	
AB	Rue Gabriel PELOT	155	155	
AC	19 MARS 1962 (en partie)	60	60	
AD	ARAGON	220	220	
AD	Jacques DUCLOS	590	590	
AD	FLAUBERT	80	80	
AD	Jules VALLES (en partie)	210	210	
AD	VOLTAIRE (partie)	90	90	
AD	Rue George SAND	141	141	
AD	Rue Jules VERNES	78	78	
AD	Rue Jean de la BRUYERE	104	104	
AD	Rue Elsa Triolet	372	372	
AD	Rue Colette	138	138	
AE	Clément ADER (en partie)	400	400	
AE	Maryse BASTIE	100	100	
AE	Pierre BERRY	110	110	
AE	Louis BLERHOT	220	220	
AE	Hélène BOUCHER	230	230	

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation Ancienne Mètres linéaires	Nouvelle situation au 07/12/2022 Mètres linéaires	REMARQUES
AE	Impasse Hélène BOUCHER	40	40	
AE	Roland GARROS	210	210	
AE	du Maquis	350	350	
AE	Jean MERMOZ	130	130	
AE	Rue Marc CENAC	171	171	
AE	Rue ST EXUPERRY	123	123	
AH	Clément ADER (en partie)	250	250	
AH	Caroline AIGLE	90	90	
AH	J. AURIOL	125	125	
AH	Impasse J. AURIOL	35	35	
AH	MONTAIGU	80	80	
AH	des PYRENEES	570	570	
AH	Impasse SEMPASTOUS	80	80	
AH	du VIGNEMALE	70	70	
AI	Emile DIVERCHY	290	290	
AI	Passage de la GLACIERE	0	143	Intégration de la rue suite dénomination
AI	Place L'ARTIGUE Est	0	160	Intégration places et parking – surface 798m ²
AI	LEVANDOWSKY	155	155	
AI	de la POSTE	220	220	
AK	BAUDELAIRE	210	210	
AK	Passage BAUDELAIRE	70	70	
AK	Impasse André FOURCADE	70	70	
AK	André FOURCADE (en partie)	500	500	
AK	Impasse Jean-Louis FOURCADE	0	49	Intégration de l'impasse suite oubli
AK	Henri LAFAILLE	180	180	
AK	LAMARTINE	110	110	
AK	Honoré LAPORTE (en partie)	560	560	
AK	Place L'ARTIGUE OUEST	0	156	Intégration places et parking – surface 782m ²
AK	Louise MICHEL	140	140	
AK	Impasse Louis MICHEL	40	40	
AK	Roger MOUCHET	190	190	
AK	Passage Gabriel PERI	135	135	
AK	Jules VALLES (en partie)	140	140	
AK	VOLTAIRE (partie)	410	410	
AK	Emile ZOLA	375	375	
AK	Impasse Emile ZOLA	50	50	
AK	Impasse de la Poste	101	101	
AL	du 8 MAI	145	145	
AL	Raymond AUBERT	130	130	
AL	Henri BARBUSSE (en partie)	130	130	
AL	Albert DELESCLUSE	70	70	
AL	Robert DEST ARAC	30	30	

SECTION	NOM DE LA RUE	Situation Ancienne Mètres linéaires	Nouvelle situation au 07/12/2022 Mètres linéaires	REMARQUES
AL	Colonel FABIEN	180	180	
AL	André FOURCADE (en partie)	500	500	
AL	Fernand LAMAZE	360	360	
AL	Georges LASSALLE	100	100	
AL	Impasse Georges LASSALLE	35	35	
AL	Jean MOULIN	460	460	
AL	Gabriel PERI	240	240	
AL	REPUBLIQUE	100	100	
AL	Impasse Gabriel PERI	110	110	
AM	Impasse ARBIZON	70	70	
AM	GAGARINE	160	160	
AM	Parking du LAC	0	1342	Intégration places et parking – surface 6708m ²
AM	Impasse Fernand LAMAZE	100	100	
AM	Rue PASTEUR	616	616	
AM	Impasse Louis PASTEUR	210	210	
AM	Parking Salle Polyvalente	0	307	Intégration places et parking – surface 1534m ²
AN	Rue de l'Agriculture	340	340	
AN	Impasse Jean Maumus (ancien chemin du PESCADOU)	100	100	
	TOTAL GENERAL	19 181	21 614	